

Québec, le 1^{er} octobre 2021

Communiqué

FORMULAIRE DE RECENSEMENT DU STATUT VACCINAL

Chers membres,

En suivi de la communication de l'employeur concernant le sujet en titre, nous comprenons que l'obligation de fournir une preuve vaccinale est une question sensible dans tous les milieux de travail à l'heure actuelle.

Dans le cadre de la longue période de pandémie que nous vivons depuis mars 2020, les mesures sanitaires transmises par la Santé publique varient sans cesse. Les règles de protections contre la COVID dans les milieux de travail évoluent constamment, un vrai casse-tête tant pour nos comités de santé et sécurité que pour l'entreprise.

Au moment d'écrire ce communiqué, nous sommes à discuter avec Vidéotron afin de trouver des solutions qui pourraient convenir à assurer un milieu de travail sécuritaire tout en respectant les règles sanitaires recommandées par la Santé publique pour nos membres.

Nous respectons la liberté de pensée de chacun des individus sur l'adhésion à la vaccination ou non. Cependant, il y a encore beaucoup de questions sans réponse à l'égard de certaines lois d'ordre public ; commission de l'accès à l'information, la Charte canadienne des droits et libertés, la Charte québécoise des droits de la personne. Il est donc difficile actuellement de prédire les conséquences juridiques et économiques de nos membres qui refusent la vaccination ou de nos membres qui refusent de fournir la preuve vaccinale dans le délai requis par Vidéotron.

Nous souhaitons avant tout une collaboration de tous dans ce dossier et en appelons aux calmes. Nous allons continuer à discuter avec Vidéotron afin de trouver des alternatives concernant la demande d'information exigée dans le « formulaire de recensement du statut vaccinal » et des mesures alternatives à mettre en place pour respecter les règles sanitaires.

Nous vous tiendrons rapidement au courant de l'évolution de nos discussions et soyez assuré que nous allons protéger vos droits. Nous voulons nous assurer que la protection des informations personnelles soit respectée.

André Blouin

Président SEVL-SCFP 1417